

Conseil d'administration de SIC
Conférence téléphonique
Lundi le 27 septembre 2004 – début à 13 h 30
Résumé des principales décisions

1) Rapport des vérificateurs

Faits saillants :

1. Le rapport des vérificateurs au 30 juin 2004 montre un excédent global de 193 644 \$ (très près de ce qui avait été annoncé à l'AGA) ce qui représente 165 000 \$ de plus que le montant estimé au budget, qui était de 28 500 \$.
2. Les membres qui ont eu à se déplacer aux championnats canadiens de 2003-2004 se partageront donc une somme additionnelle de 95 000 \$ en remboursement des frais de déplacement encourus.
3. L'état des revenus et dépenses présente un excédent de 59 644 \$ - soit la différence entre l'excédent global de 193 644 \$, l'excédent de l'an dernier, 39 000 \$ et le montant affecté à la cagnotte de remboursement des frais de déplacement aux championnats canadiens, 95 000 \$.
4. L'état de l'actif net montre un fonds de réserve à l'interne de 159 527 \$ (149 527 \$ de l'an dernier majoré de 10 000 \$ provenant de l'excédent de cette année), et un fonds de réserve non affecté de 153 219 \$ pour un actif total d'environ 312 500 \$.

2) Dissolution de la « Vanier Cup Corporation »

La Coupe Vanier a été incorporée en 1982 à titre d'organisme de sport amateur (sous la rubrique d'organisme de charité) dans le but de pouvoir émettre des reçus pour dons. Cette incorporation exigeait un rapport annuel à Corporations Canada (30 \$ de frais d'enregistrement), les noms des administrateurs, la date de l'assemblée annuelle, les états financiers, etc.) Cette situation a changé et la Coupe Vanier est maintenant considérée comme tout autre championnat canadien de SIC. Le nom de l'événement « Coupe Vanier » demeure tel quel et il est enregistré et protégé.

04-09-01

Hoffman/Smith

Adoptée

Que la « Vanier Cup Corporation » soit dissolue.

3) Modifications aux prévisions budgétaires

Les membres du conseil d'administration ont été informés à leur réunion du mois d'août que certains aspects du contrat de commandite avec les Forces armées canadiennes étaient en révision par le gouvernement canadien. Le responsable du dossier, Peter Metzals, précise toutefois que le projet ne devrait pas être compromis. Il est cependant prudent de prévoir au budget l'éventualité la plus pessimiste d'une perte de revenu d'environ 108 000 \$. Les modifications suivantes sont donc proposées par Tanja Mackin et Marg McGregor aux prévisions budgétaires 2004-2005 :

Ajout de sources de revenu qui n'apparaissent pas aux prévisions adoptées pour 2004-2005 :

Via Rail	20,000
Campbells	5,000
Sport Canada – langues officielles	10,000
Amendes (moyenne des cinq dernières années moins 5 K\$)	10,000
Laissez-passer de Air Canada (déjà reçus)	5,000

Réduction de dépenses inscrites aux prévisions approuvées

Image de marque (diminution de 6 K\$ à 2 K\$)	4,000
Services aux commanditaires (baisse de 4 K\$)	4,000
Célébration des étoilés académiques canadiens (abandon de la fête à l'AGA)	20,000
Documentation d'appui à la représentation (baisse de 5 K\$ to 2 K\$)	3,000
Frais de déplacement du personnel (baisse de 17 500 \$ à 14 500 \$)	3,000
Universiade d'hiver	4,000
Téléphones et accessoires de bureau	2,000
Rémunération du personnel (nouveaux estimés selon les conditions connues)	<u>18,000</u>
	108,000

04-09-02 White/Hall Adoptée

Que l'on approuve ces nouvelles prévisions budgétaires dans l'éventualité de la perte de la commandite des Forces armées canadiennes.

4) Coupe Vanier 2006

04-09-03 Hall/Sheehan Adoptée

Que l'on approuve la demande de l'Université de la Saskatchewan de prolonger la date butoir pour certains engagements à l'accueil de la Coupe Vanier 2006.

5) Commanditaire principal de la Coupe université 2005

04-09-04 Murray/White Adoptée

Que Telus devienne le commanditaire principal de la Coupe université 2005.

6) Banquet au championnat canadien d'athlétisme

Il semble, selon Sheila-Ann Newton, que SIC aurait, il y a quelques années, interdit la tenue d'un banquet au terme des championnats de natation et d'athlétisme. En raison d'abus d'alcool et de comportements disgracieux des participants. Toutefois, il n'existe aucune règle formelle à cet interdit. Le conseil d'administration autorise donc l'Université du Manitoba à tenir ce banquet en lui demandant de prendre les mesures qui s'imposent. On suivra de près cette expérience.

7) Diffusion aux membres des règlements techniques, des politiques et des renseignements sur l'admissibilité et le dopage

Il semble que cette documentation est diffusée aux membres un peu trop tard. La directrice générale, Marg McGregor, va donc tenter avec son personnel de diffuser cette documentation vers la troisième semaine du mois d'août de chaque année.

8) Quelques éléments de suivi à la conférence téléphonique du 30 août dernier

Le comité d'admissibilité devra clarifier certaines interprétations de la règle sur les blessures qui mettent fin à la saison d'activités d'un étudiant athlète :

- Ajoute-t-on une sixième année d'admissibilité ou doit-t-on maintenir la limite actuelle de cinq ans d'admissibilité?
- Selon la position prise sur la question précédente, doit-on considérer des aménagements particuliers pour les athlètes qui choisissent d'être inactifs pendant un an? (*Red Shirt*)
- Quoi faire pour les statistiques et les records? (Ajoute-t-on une sixième année? Les statistiques de l'année de la blessure sont-elles comptabilisées ou annulées?)
- Quelle est l'incidence de cette situation sur la règle qui régit les mutations d'une université à une autre?
- Des précisions seront apportées sur la date qui limite les demandes de dérogation pour blessures mettant fin à la saison d'activités d'un étudiant athlète. Le libellé proposé indique que cela doit être fait « au terme de la saison de compétition » sans toutefois préciser de date limite.
- On demande au comité d'admissibilité de toujours préciser les dates de mise en œuvre des projets de changements ou d'ajouts aux règles actuelles. Ceci dans le but d'éliminer toute confusion au moment du vote par le conseil d'administration.

Les clarifications du comité d'admissibilité à ce sujet seront diffusées aux membres.